



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRETAGNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2020-025

PUBLIÉ LE 19 MARS 2020

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Nord-Atlantique-Manche Ouest /

R53-2020-03-17-002 - Arrêté portant approbation du règlement intérieur du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord (1 page)

Page 3

Direction interrégionale de la Mer
Nord-Atlantique-Manche Ouest

R53-2020-03-17-002

Arrêté portant approbation du règlement intérieur du
comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

ARRÊTÉ

portant approbation du règlement intérieur du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 912-122 ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2012 relatif au nombre, aux limites du ressort territorial, au siège et aux circonscriptions électorales des comités régionaux de la conchyliculture ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2019-01-11-008 du 11 janvier 2019 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Bretagne ;

Vu les délibérations n°2019-01 du 13 mars 2019 et n°2019-20 du 9 septembre 2019 du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTE

Article 1er :

Le règlement intérieur du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord en date du 9 septembre 2019 annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 :

L'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2016-12287 du 12 janvier 2016 portant approbation du règlement intérieur du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de Bretagne et le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 17 mars 2020
Pour la préfète, et par délégation,

la cheffe de la division pêche et aquaculture

Anne CORNEE

Ampliation : DPMA/BAQUA – SGAR Bretagne – DDTM/DML 22-29-35 – CRPMEM de Bretagne – CDPMEM 22-29-35 – CRC BN – CNC

Annexes : consultables auprès du service émetteur.